

INTRODUCTION

L'objet du présent code de conduite est d'établir des principes clairs destinés à orienter le comportement des collaborateurs de MIBA, conformément aux valeurs environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Nous nous engageons à agir de manière responsable, éthique et durable dans l'ensemble de nos activités. Ce code s'applique à toutes les personnes au sein de MIBA. Nous attendons de chacun qu'il contribue au maintien de normes élevées d'intégrité et de durabilité.

Le Code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel de MIBA — collaborateurs, managers, dirigeants et membres du conseil d'administration. Chacun est tenu de le respecter. Les managers ont une responsabilité particulière : créer un environnement de travail dans lequel le comportement éthique est encouragé et valorisé. Les collaborateurs doivent comprendre que toute instruction donnée ou tout objectif fixé par leur supérieur s'inscrit dans le cadre de ce Code.

MIBA a également mis en place un dispositif d'alerte pour signaler les manquements graves. MIBA applique une tolérance zéro à l'égard de toute discrimination envers les collaborateurs qui signalent de bonne foi un manquement grave via ce dispositif.

Nous sommes convaincus que le respect du Code de conduite est essentiel à la réussite durable du Groupe, et nous remercions sincèrement l'ensemble des collaborateurs pour leurs efforts à cet égard.

1. ANTI-CORRUPTION ET ÉTHIQUE

Notre entreprise s'engage à maintenir les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de ses activités. Nous visons la transparence, le respect des lois applicables et l'évitement des conflits d'intérêts.

Principes

- Respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables.
- Prévention de la corruption, des pots-de-vin et des autres pratiques contraires à l'éthique.
- Transparence dans les activités commerciales et la prise de décision.
- Respect de la confidentialité des données et protection des informations personnelles.
- Évitement des conflits d'intérêts et signalement de ceux-ci lorsqu'ils surviennent.

Obligation du collaborateur

- Agir avec intégrité dans toutes les activités, signaler tout comportement inapproprié et respecter les politiques internes ainsi que les lois applicables.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

Nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif, où la diversité est valorisée et les droits des collaborateurs sont respectés. Les relations avec la communauté et la société dans son ensemble doivent reposer sur le respect.

Principes

- Garantir un environnement de travail exempt de discrimination ou de harcèlement fondés sur la race, l'origine ethnique, le genre, un handicap physique, l'orientation sexuelle ou la religion. Tous les collaborateurs disposant des mêmes qualifications, de la même formation et des mêmes compétences perçoivent un salaire égal pour un travail égal.
- Soutenir le développement professionnel et personnel des collaborateurs.
- Respecter les droits humains (aucune forme de travail forcé) et garantir des conditions de travail décentes. Les abus (physiques ou verbaux) et le harcèlement illicite sont strictement interdits.
- Respecter le droit des collaborateurs d'adhérer à des associations syndicales de leur choix et de participer à la négociation collective.
- Reconnaître et honorer le droit de chaque enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible d'être dangereux, de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement

physique, spirituel, moral ou social.

- S'engager activement auprès de la communauté et soutenir les initiatives sociales locales.
- Collaborer avec des fournisseurs et partenaires qui partagent les mêmes valeurs sociales.

Obligation du collaborateur

- Contribuer à un environnement de travail où règnent le respect mutuel et l'équité, et participer aux initiatives sociales de l'entreprise.

3. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Notre entreprise vise à réduire l'impact négatif sur l'environnement et à soutenir les initiatives de conservation des ressources naturelles. Tous les collaborateurs sont responsables de leur contribution à un environnement de travail écologique et durable.

Principes

- Réduire la consommation d'énergie et d'eau sur le lieu de travail.
- Promouvoir le recyclage et une gestion efficace des déchets.
- Utiliser les matériaux et les ressources de manière responsable.
- Soutenir les initiatives vertes et les technologies respectueuses de l'environnement.
- Minimiser l'empreinte carbone et adopter des pratiques de transport écologiques (par exemple, l'utilisation des transports en commun).

Obligation du collaborateur

- Être attentif à l'impact de ses activités sur l'environnement et identifier les opportunités de réduire les effets négatifs.

4. CONFORMITÉ ET CONTRÔLE

Tous les collaborateurs sont responsables du respect du présent code et du signalement de toute violation des principes ESG. La direction contrôle le respect de ce code et prend les mesures nécessaires en cas de manquement.

Signalement et conséquences des violations

- Toute infraction à ce code peut être signalée de manière anonyme, sans crainte de représailles, via le dispositif d'alerte ou les canaux de communication traditionnels. Les manquements font l'objet d'une enquête et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, selon la gravité de la situation.
- MIBA favorise activement une culture du signalement en mettant en place un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes de MIBA.
- Ce système garantit la confidentialité de l'identité des personnes qui signalent des irrégularités ainsi que de celle des personnes impliquées. Toutes les communications sont sécurisées par chiffrement et l'accès est limité aux membres du Comité d'éthique de MIBA.
- Le dispositif d'alerte est accessible via le site internet de l'entreprise : www.miba.be.

CONCLUSION

Le présent code de conduite reflète notre engagement en faveur d'un avenir durable et responsable. Chacun d'entre nous joue un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs. Nos actions doivent toujours s'aligner sur les valeurs ESG.